Subscribe

RSS 🔊



Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

Lisez ici la Bourse du Transport



DE NOUVELLES MESURES POUR DES POLITIQUES EUROPEENNES PLUS RESPECTUEUSES DU CLIMAT

Mercredi dernier, la Commission européenne a présenté le **programme "Fit for 55"**. Il doit permettre de réduire les émissions nettes d'au moins 55 % d'ici à 2030. Le "Green Deal" avait déjà décidé d'augmenter les efforts de 40% à 55%. Le programme contient de nombreuses mesures qui auront un impact sur les secteurs du transport. Les droits d'émission gratuits pour l'aviation seront progressivement supprimés et il y aura une taxe supplémentaire sur le kérosène. Pour le secteur du transport routier, il y aura un système d'échange de quotas d'émission distinct, et le cadre fiscal révisé augmentera la charge fiscale sur les carburants les plus utilisés aujourd'hui dans ce secteur.

Bien que notre secteur se prépare de manière constructive à passer à des carburants et des technologies alternatifs, la disponibilité de ces alternatives doit être prise en compte. Si les carburants traditionnels deviennent exponentiellement plus chers sans que des alternatives ne soient disponibles en temps voulu - tant en termes d'infrastructures que de véhicules - la concurrence avec les autres modes de transport pourrait être gravement perturbée. Il est donc très important que les calendriers des mesures soient bien synchronisés. Notre fédération poursuivra l'analyse de ces propositions avec l'IRU.

→ <u>Lire le communiqué de presse de l'IRU</u> (en anglais)

Cette semaine, la proposition de compromis sur la directive Eurovignette a également été votée en commission TRAN. Nous sommes soulagés que la commission ait approuvé le compromis. Dans ce compromis, il n'y a plus de couplage automatique de la redevance kilométrique pour les camions et les autobus/autocars. Ce lien, initialement prévu, aurait entraîné des taxes supplémentaires sur le transport par bus, très durable. Les États membres conservent désormais la liberté de choisir d'introduire cette redevance, ce qui leur permet de tenir compte de la position concurrentielle de l'autocar par rapport à d'autres modes de transport (comme la voiture particulière). L'étape suivante est l'approbation par la session plénière du Parlement européen.

Tarifs transport scolaire TEC et COCOF au 01/09

Ce 12/07 s'est tenue la réunion de la Commission de Contact des Services Réguliers Spécialisés, présidée par le SPW, en vue de déterminer l'indexation des tarifs de ramassage scolaire pour la rentrée 2021-2022. Le Prix de revient standard présentait une indexation négative de -0,58% au 01/06 du fait principalement de la diminution significative du prix du carburant au cours de l'année écoulée depuis juin 2020 en regard de celui de la période précédente depuis juin 2019. A quoi s'ajoutaient notamment un salaire chauffeur inchangé depuis mai 2020 et une inflation limitée à +0,41%.

Néanmoins, à la demande de la FBAA et pour tenir compte de la période difficile traversée par les transporteurs depuis mars 2020 du fait de la pandémie, le Groupe **TEC a accepté de ne pas appliquer cette indexation négative** aux tarifs à la rentrée scolaire prochaine ; la **COCOF soutiendra aussi de son côté** la demande de la Fédération pour Bruxelles. Une évaluation sera faite l'année prochaine au 01/06/22 sur l'opportunité de reporter ou non cette indexation négative. Assurément un geste qui est apprécié par la profession.



AMSTERDAM : limitation à 30 km/heure à partir de 2023

À partir de 2023, la vitesse sera limitée à 30 km par heure à Amsterdam. La vitesse de 50 km/h ne sera plus autorisée que sur les routes de transit à la périphérie de la ville. Si le conseil communal adopte ce plan, Amsterdam sera la première ville des Pays-Bas à réduire la vitesse à 30 km/h. L'objectif de ce plan est de rendre la capitale plus vivable : moins de voitures, plus d'espace pour les piétons et plus de verdure. Dans le même temps, des pistes cyclables fluides sont créées et l'utilisation des transports publics est encouragée. (Volkskrant)



PARIS : maximum 30 km/heure dès la fin août

Dès la fin août 2021, la vitesse sera limitée à 30 km/h dans presque tout Paris, à l'exception du périphérique, des Boulevards des Maréchaux et de certains axes de circulation. L'objectif est d'améliorer la sécurité routière, de diminuer les nuisances sonores et de faire en sorte que Paris s'adapte au changement climatique. Aujourd'hui, la vitesse est limitée à 30 km/h dans 60 % de la capitale. Sur le périphérique parisien, la vitesse maximum est fixée à 70 km/h. Elle s'établit à 50 km/h sur les Boulevards des Maréchaux et d'autres axes de circulation. (Belga)

SALON DE L'ALIMENTATION REPORTÉ À 2022

Contrairement à ce que nous avions annoncé dans notre précédente communication, le Salon de l'alimentation n'aura pas lieu cette année. Les organisateurs l'ont annoncé cette semaine. La prochaine édition de l'évènement est prévue en 2022.



WALLONIE : liste des métiers critiques et en pénurie

Le Forem a publié sur son site web <u>la liste des 126 métiers et fonctions critiques</u> <u>et en pénurie en Wallonie</u>. Les métiers de chauffeur d'autobus et d'autocar y sont repris.

Les conséquences pour notre secteur ?

La Wallonie continuera à investir pour pourvoir les postes vacants de chauffeur professionnel bus & car :

- par exemple en prévoyant une intervention à hauteur de € 5.000 pour les frais de formation de conduite d'une auto-école, et ce par l'intermédiaire du système du PFI
- en prévoyant une prime supplémentaire pour le chercheur d'emploi qui suit une formation professionnelle pour apprendre le métier

Pour être reconnu comme métier en pénurie, le nombre de postes vacants diffusés au Forem est un indicateur essentiel. Voilà pourquoi il reste important que <u>les entreprises autobus et autocar publient chaque offre d'emploi sur le site du Forem</u>.

→ Pour toute information sur le PFI, contactez <u>zuhal.altinkaya@fondssocial.be</u>

CONDOLÉANCES

Une triste nouvelle pour le secteur du transport scolaire de la Province de Liège : Monsieur Jean-Marc STROEX, agent traitant, est décédé le 09/07 à l'âge de 61 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR

25

Août

Août

26

Comité Fédéral Autocar

Commission VRA-BS

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. <u>Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.</u>



